

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 52 (2005)

**Heft:** 5

**Artikel:** De la RAMA à Dakar

**Autor:** Mathey, René

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-370218>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

réalisée à l'échelon d'un canton. Il s'agit d'un travail considérable qui a réservé pas mal de surprises dans les résultats. Pourtant, il est important, selon M. Audergon, de se souvenir qu'il ne s'agit que de projections dans le temps (dix ans) d'un certain nombre d'éléments, mais que ceux-ci sont susceptibles d'évoluer, parfois même rapidement. On pourrait déjà en déduire qu'il faut mettre en place un observatoire, afin de suivre l'évolution, de corriger lorsque cela est possible et d'éviter qu'une telle étude ne reste... qu'une étude de plus.

C'est depuis l'année 2003 que la Direction de la sécurité et de la justice travaille sur la définition d'une stratégie en matière de protection de la population et par voie de conséquence sur celle de la protection civile. Et tout cela dans un temps très court. Le Plan directeur est maintenant sous toit et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il permettra, dans les dispositions prises au niveau de la protection civile et de son organisation, de répondre aux besoins liés par le concept de protection de la population. Claude Grandjean se réjouit de constater que «la nouvelle organisation de protection civile se met rapidement en place (elle fonctionne parfaitement) et qu'un excellent consensus quant au concept d'engagement a été trouvé entre le canton et les communes».

Le conseiller d'Etat précise: «S'agissant de la Protection de la population, à savoir la mise

en place de structures modulables destinées à assurer la conduite des opérations, à fournir aide et protection, protéger les bases d'existence en cas de situations d'urgences, les travaux sont en cours.» L'objectif visé par la Direction de la sécurité et de la justice, précise Claude Grandjean, est de disposer d'une Loi sur la Protection de la population à fin 2006.

Il appartenait ensuite à M. Audergon de présenter les points importants découverts par le groupe de travail chargé de l'analyse des dangers. En l'absence des schémas présentés, il est quasiment impossible de résumer l'ensemble des résultats obtenus. En bref, les études ont porté sur les différents dangers que représentent les risques dits techniques (barrage, radioactivité, matières chimiques, grands incendies, chutes d'avions, etc.). On y a ajouté des thèmes qui ne figuraient pas dans Katarisk (ou pas directement), par exemple des pannes de réseaux, l'intoxication de masse. Un autre volet analysé a été celui des dangers de société (flux migratoires, violence infraguerrière, violences sociales ainsi que les crises d'approvisionnement). C'est d'ailleurs la première fois que le thème de l'approvisionnement est introduit dans une étude à l'échelon cantonal. Enfin, pour la méthodologie utilisée, l'étude a tenu compte d'éléments portant sur la fréquence possible, l'accroissement des dangers (influence de la cause et de l'effet) et du facteur temps (délai).

Il est assez étonnant, pour des études réalisées en septembre 2004, de constater que les épidémies et autres pandémies (par exemple il était déjà question de la grippe aviaire) présentent une probabilité élevée de survenance et se situent dans une zone de risque maximum. Autre exemple, les tremblements de terre se situent dans une zone de fréquence moins élevée, mais tout de même assez importante. A ce sujet, avec l'aide d'un programme informatique américain, une simulation de tremblement de terre a été réalisée pour la ville de Fribourg, en choisissant sciemment la nuit et en fonction d'un cas se situant à Bâle. C'est avec étonnement qu'il a été constaté le nombre de personnes sans abri qu'il faudrait évacuer, soit quelque 15 000 à 16 000 personnes. On peut préciser que ces chiffres ont été comparés en utilisant d'autres programmes et avec l'aide des services de la Confédération. Les résultats sont quasi identiques.

Sur le plan de l'approvisionnement, il n'y a pas que le pétrole, mais aussi l'électricité. Sans entrer dans les détails, on dira que tous les experts s'accordent à dire que s'il y a un manque d'énergie de 20 %, on se situe déjà dans un cas de crise grave. Dès lors que l'on atteint un seuil de six mois, c'est une catastrophe, simplement parce que l'ensemble des stocks aurait disparu. Et de préciser qu'il s'agit d'un scénario de pénurie et non de guerre! □

## LES «TRIBULATIONS» DES TENUES BLEUES

# De la RAMA à Dakar

En collaboration avec l'OFPC, respectivement l'OFPP, l'Organisation internationale de Protection civile (OIPC) a lancé un appel auprès des cantons et des communes afin de récolter du matériel et des équipements PCi ou de sapeurs-pompiers, au profit de pays en voie de développement. Parmi d'autres exemples, voici celui de l'OPC de la ville de Lausanne, du voyage et de la réception de quelque 300 tenues (auxquelles la ville de Genève a ajouté 300 casques jaunes) par la protection civile du Sénégal, à Dakar.

### RENÉ MATHEY

Tout a commencé par un coup de téléphone de Marc-André Marchand, patron de la protection civile de la ville de Lausanne à Jean-Charles Dédo. En effet, avec la diminution drastique des effectifs et le changement de tenues mieux adaptées aux modifi-



Chargement des premières palettes.



Jean-Charles Dédo et M. Mühlataler font l'inventaire.



Remise de la première tenue.

Jean-Charles Dédo et Abdoulaye Ndiaye.

cations des missions, la ville disposait d'un stock important de tenues bleues. Pas pire que neuves d'ailleurs et soigneusement entreposées dans des palettes du côté de la rue de la Borde à Lausanne. L'intérêt de l'OIPC a été immédiat et tant la municipalité de la ville, par l'intermédiaire de Doris Cohen-Dumani, que le colonel Jean-François Cachin, patron du SIS et de la protection civile, ont donné le feu vert à ce don.

A ce stade il est bon de préciser que ces dons ne se font pas n'importe comment. En effet, l'OIPC exige un dossier complet et précis des Etats bénéficiaires tout en s'assurant des réels besoins. L'OIPC établit un contrat de donation entre le donateur et le bénéficiaire et s'assure que le matériel soit destiné à un usage purement humanitaire et qu'il ne peut en aucun cas être revendu. De plus, l'OIPC prend en charge, au besoin, l'instruction technique du personnel de l'Etat bénéficiaire. Le donateur, pour sa part, peut en tout temps s'assurer du bon usage et de l'entretien de matériel donné, ou mandater un représentant de l'OIPC. L'Etat bénéficiaire se charge des frais de transport et de douane. Ainsi, la ville de Lausanne a mis à disposition de l'OIPC une bonne trentaine de palettes, soit quelque 8000 tenues complètes (vestes, pantalons, ceinturons).

#### Le voyage commence

C'est en août 2004 que la ville de Genève prend possession des premières palettes au dépôt de la Borde pour les acheminer dans un dépôt intermédiaire. Entre-temps des contacts sont pris par l'OIPC pour répondre aux besoins des Etats s'étant déjà manifestés, comme par exemple la Mongolie qui sera un des premiers bénéficiaires des tenues lausannoises. Il faut aussi savoir, et pour faire court, que dans la majorité des pays en voie de développement la Protection civile ou Défense ou encore Sécurité civile gère l'ensemble des services de secours et d'interventions. Pour les secours en cas de catastrophes, ceux-ci doivent s'appuyer sur des volontaires dont la plupart seront formés avant lorsque cela est



possible ou encore sur place. La plupart de ces volontaires ne possèdent que leur propre vêtement et il devient difficile, sur un événement, de distinguer et de coordonner les forces d'interventions. Ce qui explique que les tenues (par exemple) constituent un moyen de créer un corps, dans le noble sens du terme. Pour ce don important, la ville de Lausanne, représentée par Marc-André Marchand, a été reçue au siège de l'OIPC.

#### Dakar, suite mais pas fin...

Dans le courant du printemps 2005, l'OIPC a reçu une demande officielle de la protection civile du Sénégal. Les services d'intervention de ce pays de l'Afrique de l'Ouest souhaitaient équiper une série de volontaires formés dans leur centre d'instruction de Dakar.

Après avoir répondu aux exigences dont il a été question plus haut, l'OIPC a organisé l'envoi de 300 tenues au profit de la PCi sénégalaise. Par un heureux hasard, la remise de

ces tenues s'est faite à l'occasion de l'ouverture d'un séminaire de formation à l'information auquel le soussigné a participé, dans le courant du mois d'avril 2005.

Reçu par le patron de la protection civile sénégalaise, Abdoulaye Ndiaye, les tenues lausannoises et les casques genevois ont été remis lors d'une séance protocolaire simple, mais «émouvante». Pour Abdoulaye Ndiaye, ce don permet enfin d'équiper une série de volontaires, afin de faire face, notamment, aux inondations quasiment endémiques dans des conditions de gestion facilitée par le port d'un uniforme identique pour chacun.

Ainsi, le don lausannois aura apporté au Sénégal un réel soutien pour l'organisation de ses forces d'intervention. D'autres pays en profiteront aussi. C'est tout le sens de l'appel lancé par l'OIPC aux organismes qui possèdent des équipements qui ne correspondent plus à nos «standards» ou en surplus. Il s'agit en l'occurrence d'un acte humanitaire et citoyen. □

Réception et remerciements à la ville de Lausanne.

